

# La parité fait son chemin

COMMUNALES Les collèges issus des élections d'octobre réservent plus de place aux femmes

C'était une des attractions des dernières élections communales : la présence sur les listes et dans les collèges d'un tiers de femmes. Une façon de leur assurer une plus large représentativité à l'échelon local.

Avec en moyenne, pour la Wallonie, 37,97 % de femmes, l'effort porte ses fruits. En 2012, Ecolo avait chiffré leur présence à hauteur de 28 %, et 38,6 % à Bruxelles. C'était un argument de poids dans le débat sur la mise en place du décret ; sur les 262 communes wallonnes, près de la moitié d'entre elles étaient alors sous le seuil des 20 %.

« On vient de loin, se réjouit Stéphane Hazée, député Ecolo, à l'origine du décret. *Et l'évolution est significative* », note-t-il.

Mais les chiffres sont parfois trompeurs : parvenir à établir un collège avec un minimum d'une femme pour trois hommes relève parfois du

casse-tête. Que faire quand, comme dans 85 communes wallonnes, les collèges comptent sept membres, ce qui oblige à choisir entre une formule à quatre hommes et trois femmes ou à cinq et deux ? La règle est donc plus souple.

## Huit communes ne respectent pas la règle

Au final, l'administration wallonne pointe, selon nos informations, huit communes sur 253 (+ les neuf germanophones qui ne sont pas tenues au décret wallon) qui manqueraient à la règle : Bertogne, Celles, Comblain-au-Pont, Crisnée, Oreye, Tellin, Tenneville et Tintigny, qui ne présentent que 20 % de femmes au sein de leur collège. Avec, dans tous les cas, une analyse en détail des situations propres à chaque commune.

C'est que la réalité du terrain et des faits prime parfois sur celle, abstraite, des chiffres.

Ceux-ci, dans le détail, relativisent quelque peu la progression moyenne. En purs termes statistiques, on compte 68 communes qui se trouvent sous le quota d'un tiers. Et 67 qui atteignent tout juste les 33,33 %.

A entendre certains bourgmestres, il ne faut pourtant pas pousser le bouchon trop loin. Eghezée fait partie de ces communes qui, à la faveur de l'arrondi, stagnent sous la barre des 33 % avec deux femmes pour cinq hommes au collège. Pour son bourgmestre Rudy Delhaize, la règle est « *anti-démocratique et absurde* » en ce sens qu'elle « *ne respecte pas le choix des électeurs* ».

Du côté des bons élèves, on notera que la parité « parfaite » hommes-femmes est de rigueur dans 23 équipes, celles qui alignent 6 représentants. Et que dans 24 autres, la balance est même inversée, avec une préférence aux dames. ■

CÉDRIC PETIT